

Montréal, le 13 janvier 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif de Société* en commandite Gaz Métro (Gaz Métro ou le Distributeur) à compter du 1^{er} octobre 2017

Dossier : R-3987-2016, phase 1

Mesdames,
Messieurs,

Dans le cadre du dossier mentionné en objet, Gaz Métro a déposé une partie de ses réponses aux demandes de renseignements (DDR) à l'intérieur du délai prévu au calendrier fixé dans la décision D-2016-187, soit le 5 janvier 2017. L'autre partie des réponses aux DDR a été déposée les 9 et 10 janvier 2017.

Compte tenu de ce délai et des échéances dans certains autres dossiers, l'ACIG demande à la Régie de l'énergie (la Régie) la permission de déposer sa preuve le 16 janvier 2017 plutôt que le 13 janvier 2017 comme prévu au calendrier.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accorde le délai demandé par l'ACIG et révisé comme suit certaines dates du calendrier:

16 janvier 2017 à 12 h : Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants

18 janvier 2017 à 12 h : Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml